

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Band: 67 (1977)

Artikel: Une coutume qui se cherche : des bougies sur les tombes au cimetière communal de La Chaux-de-Fonds (décembre 76)

Autor: Delaleu, Didier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une coutume qui se cherche: des bougies sur les tombes au cimetière communal de La Chaux-de-Fonds (Décembre 76)

Dans le cadre d'une étude à long terme, le professeur H. Trümpy faisait parvenir (déc. 1976) à l'Institut d'Ethnologie de Neuchâtel un questionnaire portant sur un usage répandu dans certaines régions de la Suisse et qui consiste à allumer des bougies sur les tombes le 24 décembre. Le problème n'aurait dû donner lieu qu'au renvoi du questionnaire avec les réponses obtenues au professeur Trümpy, instigateur de cette recherche; mais l'intérêt du thème abordé, les réactions des enquêtés et les observations à première vue contradictoires nous ont amené à réunir un matériel plus important que prévu. Parlant de cet usage autour de nous, nous avons très vite renoncé à ne travailler qu'avec un seul informateur. Pour une observation directe, nous nous sommes rendu au cimetière communal de La Chaux-de-Fonds les 22 décembre a. m., 24 a. m. et soir, 25 a. m. et soir, et enfin le 31 au soir. Après un survol de l'ensemble, nous nous sommes limité à l'analyse exhaustive d'un massif¹ de 800 tombes; ce massif porte le numéro 10 sur le plan du cimetière, lequel compte environ 12000 sépultures. Partant de là, nous avons choisi un certain nombre d'informateurs avec qui nous avons eu des entretiens informels en gardant toutefois comme cadre, à l'arrière-plan, le questionnaire annexé. Nos informateurs sont: 1 fleuriste, 1 droguiste, 1 curé, les jardiniers du cimetière, une Jurassienne de l'actuel canton de Berne, ma femme qui est Bâloise et qui a pratiqué cet usage. Nous avons eu des informateurs occasionnels dans les Services de l'Hygiène et de l'Etat Civil ainsi qu'à la Police des Habitants que nous avons consultée pour le dépouillement de nos données. Nous remercions ici toutes ces personnes, qui ont toutes spontanément et aimablement accepté de nous aider dans notre enquête.

Nous relaterons d'abord les différents stades de notre observation; puis nous confronterons les éléments réunis avec les dires de nos informateurs. Enfin nous conclurons en indiquant ce que nous avons pu dégager de l'évolution probable de cet usage à la Chaux-de-Fonds. Certaines lacunes devront être comblées. Nous n'avons pas, par exemple, effectué d'interviews de personnes qui pratiquaient cet usage et ce pour des raisons que nous estimons d'élémentaire discrétion. Nous pensons également qu'une étude diachronique pourrait confirmer ou infirmer certaines de nos suppositions. Nous avons jugé inutile d'allonger l'article en joignant au texte

¹ Massif: terme officiel employé par les jardiniers et l'administration pour désigner les carrés de tombes.

les relevés et autres matériels purement ethnographiques. Ils peuvent être consultés à l'Institut d'Ethnologie de Neuchâtel.

*

La Chaux-de-Fonds est à une altitude de 1000 mètres. En cette fin d'année règne un froid humide avec quelques chutes de neige. Une couche de 20–30 centimètres subsiste dans le cimetière. En nous y rendant une première fois le 22 décembre, nous constatons que l'usage des bougies existe, ce qui contredit les déclarations d'un bon nombre de Chaux-de-fonniers interrogés auparavant et qui disaient tout ignorer de cette pratique (aucun des enquêtés ne la connaissait). Deux critères nous font choisir le massif 10 :

1) C'est dans ce carré que l'on remarque la plus grande concentration de tombes avec bougies.

2) De par sa disposition géométrique, il est facilement «appréhendable».

Le relevé exhaustif et nominatif des tombes porteuses de bougies devra être complété par une enquête ultérieure à la Police des Habitants pour déterminer les confessions². Enfin, seule une enquête directe nous permettrait de préciser les appartenances linguistiques (on peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'une telle recherche).

L'ornementation des tombes

22 décembre: Les supports de bougies sont relativement uniformes. Ils se composent, dans la majorité des cas, de branches de différents résineux assemblées en forme circulaire, laquelle a souvent une pomme de pin en son centre. Notons également la présence de champignons en plastique, rouges avec des points blancs (*amanita muscaria*). Ce dernier détail laisserait croire à une même origine de fabrication.

Dans les jours qui suivent, les genres d'ornementation se diversifient. Bien que les décorations de table soient la majorité, beaucoup de tombes ne présentent qu'une seule bougie accompagnée d'une simple branche de gui; d'autres, plus rares, sont ornées de petits sapins décorés de nombreuses bougies «gâteau d'anniversaire». Dans certains cas, la bougie est simplement posée dans la neige qui recouvre la tombe. Il est à remarquer que, le 25 au soir, beaucoup de bougies n'ont pas été allumées.

Dans les carrés de tombes d'enfants, des petites bougies bleues ou roses sans aucune décoration sont plantées dans la neige; le plus souvent, elles ne sont pas placées en fonction de tombes précises mais au début ou à l'intersection des allées, pour la totalité d'un massif.

² D'après les jardiniers, la présence ou l'absence du R.I.P. n'est plus pertinente pour déterminer la confession catholique sur les tombes récentes.

Notons enfin qu'une bougie «tous temps» (bougie protégée par un verre) est placée le 24 décembre au soir sur un monument à l'entrée du cimetière. Ce monument qui porte l'inscription «A ceux qui sont entrés dans l'éternité» est la fosse commune. Cette bougie serait-elle fonctionnellement assimilable à la décoration d'un «arbre pour tous»?

De ce qui précède, nous concluons à une grande diversité dans les modes de supports de bougies (toutefois les couronnes d'Avent sont presque inexistantes), dans les types de bougies, leur couleur, leur nombre par tombe et le moment auquel on les allume. Si certaines personnes éteignent les bougies avant de quitter le cimetière, la grande majorité les laisse se consumer après leur départ, abandonne les supports sur les tombes pour ne plus revenir au cimetière avant longtemps.

Les chiffres

Ils concernent les 800 sépultures du massif 10. Le 22 décembre a.m., 28 tombes portent des bougies³. Le 24 décembre au soir, nous en comptons 95, ce qui représente entre les deux jours une augmentation de 67 unités. Le pourcentage est donc de 8,43 % pour le massif 10. Dans une estimation très générale, nous évaluons à 2 ou 3 % le nombre des tombes porteuses de bougies pour l'ensemble du cimetière. Ce chiffre est probablement plus important car de nombreuses personnes apportaient encore des bougies le 25 décembre a.m.

Quelle(s) confession(s) ?

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne pouvons pas déterminer directement la confession de ceux qui pratiquent cet usage. Lors de l'enquête ultérieure à la Police des Habitants (cf. note 3) certains problèmes techniques se sont trouvés posés par le principe de classement des fiches. Par exemple: lorsqu'un des deux conjoints est décédé, sa fiche est classée avec celle de l'époux survivant, ce qui oblige à connaître soit l'adresse, soit le prénom de celui ou celle qui reste (nous n'envisageons pas le cas d'un changement de ville). En conséquence, nous avons cru résoudre une partie de ces problèmes en notant:

P: protestants (nous avons trouvé la fiche)

p: morts dont nous n'avons pas trouvé la fiche mais dont le patronyme est protestant à plus de 90%.⁴

CR: catholique romain (nous avons trouvé la fiche)

³ C'est sur cet échantillon de 28 tombes que porte l'enquête sur les confessions auprès de la Police des Habitants. Si le relevé du 22 était nominatif, celui du 24 consistait uniquement en un comptage. (Cf. note 4.)

cr: morts dont nous n'avons pas trouvé la fiche; idem à 4.

X: rien trouvé ou corpus patronymique insuffisant (1 ou 2 fiches).

Si nous appliquons cette notation au massif 10, nous obtenons les résultats suivants:

P	=	11 soit 38%	}	P + p	= 65,6%
p	=	8 soit 27,6%			
CR	=	3 soit 10,3%	}	CR + cr	= 10,3%
cr	=	0			
X	=	7 soit 24,1%			

Total = 29 personnes (en 28 tombes – cf. note 3) au 22.12.1976.

Alors que pour l'ensemble de La Chaux-de-Fonds, les deux confessions se répartissent:

Protestants: 20 880 personnes = 53% (6 paroisses)

Catholiques: 16 052 personnes = 41% (2 paroisses)

(source: Police des Habitants le 27 avril 1977)

Lorsque nous avons exposé le but de notre visite au Directeur de la Police des Habitants, sa première phrase avait été: « Cette coutume n'est pas de chez nous, c'est catholique. » Or, en supposant l'échantillon pertinent, nous constatons une très nette dominance protestante. Même si nous considérons tous les X comme = CR, ce qui est peu probable, nous obtenons encore 65,6% contre 34,4%. Arrivé à ce stade, nous pouvons dire que des protestants pratiquent cet usage à La Chaux-de-Fonds.

*

Ce qu'en disent les informateurs

L'ornementation

Le fleuriste classe ainsi les arrangements⁵ de Noël:

2 formes	5 «bases»	décorations ⁵
Circulaire (plus courante)	Sapin «normal»	Rubans
	Sapin bleu	Boules
	Sapin argenté (paraffiné à froid)	Bougies
Allongée	Bûche	Champignons
	Ecorce	etc...

⁴ Nous nous sentons autorisé à employer une telle méthode pour deux raisons: a) En fonction du principe du lieu d'origine, les patronymes ont une grande stabilité dans l'espace. b) Nous constatons empiriquement que la majorité des personnes dont la confession diffère d'avec le reste du patronyme sont inscrites « Sans confession ». D'après le Directeur de la Police des Habitants, ces changements se font le plus souvent pour des raisons fiscales.

⁵ Dans la terminologie du fleuriste, la décoration est constitutive de l'arrangement.

Des clients lui demandent des arrangements pour le cimetière et les choisissent généralement parmi les décorations de table déjà préparées desquelles il faut souvent ôter les boules et les rubans pour faire plus sobre. Il exécute des demandes précises qui sortent du cadre de sa production normale; elles se limitent essentiellement aux petits sapins avec bougies d'anniversaire. Le fleuriste signale qu'en fonction de nombreux vols sur les tombes, le critère de choix des clients est souvent le « bon marché ».

Les jardiniers du cimetière préparent chaque année des arrangements. Cette année, 250 bûches ont été exécutées et vendues. Ils s'inspirent des décorations de table pour la confection des arrangements, mais ils ne font pas de couronnes d'Avent, car ils n'ont pas le « tour de main »; mais peut-être que, si on les proposait aux gens, ils les achèteraient, disent-ils. Il existe une tendance chez certains clients à vouloir qu'on ôte les bougies et les rubans de la décoration d'origine. Il est confirmé que très peu de bougies « tous temps » sont mises sur les tombes. Les jardiniers, s'ils sont chargés par certains de décorer les tombes de familles, ne sont en revanche jamais chargés d'allumer les bougies. Un des jardiniers, employé au cimetière depuis 1940, nous dit que l'usage progresse bien qu'eux-mêmes vendent moins d'arrangements. Raison invoquée à cette diminution des ventes : les succursales Coop et Migros de la ville ont maintenant un rayon « fleurs » et commercialisent des arrangements moins chers.

Le droguiste ne constate pas d'augmentation sensible de ses ventes pour Noël. Il connaît les bougies « tous temps » qui sont fabriquées en Allemagne; il en vend un nombre limité mais de façon régulière tout au long de l'année et pour un usage « intérieur » semble-t-il. En effet, ces bougies sont parfumées (pin, lavande, etc...) et conçues pour purifier l'air des odeurs de tabac.

Les confessions, l'usage et sa pratique

Le jeune prêtre que nous avons interrogé ne connaît pas cet usage et se dit incapable d'en tracer une origine. Il ne se rend pas au cimetière le soir de Noël estimant qu'il y va suffisamment comme ça le reste de l'année. « Je ne suis pas contre le fait que des gens mettent des bougies sur les tombes, si ça correspond à une attitude intérieure sincère de communion avec le mort. Malheureusement, nombreux sont ceux qui de nos jours estiment qu'il suffit d'acheter quelque chose pour se libérer d'un devoir, pour montrer au voisin que l'on pense à ses morts. » Il considère ces usages comme des reliquats plus ou moins païens ou d'une église qui n'est pas la sienne: ils gênent son sacerdoce. En résumé, les attitudes extérieures ne sont que des manifestations vides de sens qu'il faut abstraire dans la réalité de la vie intérieure. Sa dernière phrase sera: « Si vous pouvez faire quelque chose pour démolir cette tradition imbécile, faites-le! ». Cette attitude peut apparaître bien catégorique à certains, mais peut-

être est-elle représentative d'une certaine tendance chez de jeunes prêtres.

Le fleuriste, comme le Directeur de la Police des Habitants, pense que cet usage n'est pas de la région et serait catholique. Dans ces opinions est présent le jugement implicite suivant: nous, protestants, pratiquons un culte sans manifestations extérieures de dévotions, ne pratiquons pas le culte des morts; en revanche les catholiques, eux, sont suffisamment démonstratifs dans leur rituel...

Le droguiste, s'il refuse de se prononcer sur la confession, pense que cet usage n'est pas originaire de La Chaux-de-Fonds.

Les jardiniers sont les premiers à nous dire catégoriquement que la religion n'a absolument pas d'importance quant à la pratique de cet usage. Ils ont plutôt tendance à faire preuve d'un oecuménisme dubitatif qui prétendrait que les religions se rejoignent dans le peu de cas que l'on fait des morts après un certain temps. L'un d'eux suggère: «Peut-on parler d'une coutume si elle ne dure en moyenne que cinq ans après le décès?». Ils expliquent la forte concentration de bougies dans le massif 10 par le fait qu'il s'agit d'un carré de morts récents et précisent qu'étant un massif d'incinérés, ceci laisse prévoir un grand nombre de protestants, bien que l'évolution des dernières années amène les catholiques à pratiquer de plus en plus l'incinération. Ces deux points relativisent fortement nos premières conclusions pour ne pas dire qu'ils font perdre toute pertinence à l'échantillon.

L'informatrice jurassienne, d'une soixantaine d'année, appartient à une vieille famille catholique très pratiquante. «Je me rappelle qu'à Courfaivre, on allait sur les tombes de la famille allumer des bougies avant la messe de minuit. Mais c'est une coutume récente, car dans ma prime enfance on ne le faisait pas. Cela nous vient des Italiens. Avant, nous n'aurions pas osé mettre des choses «qui coûtaient» sur les tombes; nous gardions l'argent pour faire dire des messes.»

Ma femme se souvient avoir pratiqué cet usage sur la tombe de ses grands-parents maternels. Ceux-ci étaient des Tchèques catholiques et peut-être avaient-ils amenés cet usage avec eux de leur pays d'origine. Là aussi on se rendait au cimetière en début de soirée avant de fêter Noël et de se rendre à la messe de minuit.

Pour terminer avec les entretiens, mentionnons ce que nous ont dit plusieurs informateurs occasionnels: «ça» n'est pas de chez nous et «c'est» pas adapté au climat; «on» ne pourrait pas «inventer» un tel usage car pendant les hivers normaux le cimetière est impraticable, seules les grandes allées sont dégagées et beaucoup de tombes sont inaccessibles (surtout pour les personnes âgées). Beaucoup de ces informateurs s'amusaient à chercher des détails qui, à leurs yeux, rendaient impossible l'éta-

blissement d'un tel usage (la neige éteindrait les bougies, etc...) et ils affichaient un scepticisme narquois.

Conclusions provisoires

Au cours de cette enquête, nous avons acquis quelques certitudes :

- 1) l'usage est peu répandu dans la région. Les Chaux-de-fonniers, catholiques ou protestants, à qui nous avons parlé, ignoraient son existence. Certains croyaient avoir entendu dire que pour la Toussaint ..., mais nous restions dans le vague; peut-être était-ce pour faire plaisir à l'enquêteur! Enfin, le cimetière étant ouvert jour et nuit, l'horaire n'est pas soumis à l'établissement d'un décret communal qui, du même coup, l'officialiserait.
- 2) Il règne une très grande diversité dans la pratique de cet usage. Tout se déroule au niveau individuel et échappe au contrôle des autorités ecclésiastiques, si tant est qu'elles veuillent le contrôler. Un pasteur interrogé l'ignorait tout comme le curé. Signe de laxisme: la tendance à faire ôter les bougies des arrangements; une anecdote racontée par le fleuriste nous fixe les limites de cette tendance dans la caricature: cette année, un client est venu lui demander pour le cimetière un sapin décoré de bougies d'anniversaire auxquelles il fallait couper les mèches car, aux dires du client, «des idiots s'amusaient à les allumer».
- 3) Indifférenciation dans la confession de ceux qui le pratiquent, avec une nette tendance à rejeter l'origine sur un autre: les protestants sur les catholiques, les catholiques sur les Italiens. Pour notre part, nous pensons que cette attitude de rejet est due au côté «spectaculaire»⁶ de l'usage. L'austérité protestante ne saurait avouer qu'elle se laisse aller à de telles pratiques; le catholicisme, qui lorsqu'il se trouve dans une relation de proche voisinage avec le protestantisme majoritaire marque également une propension à l'austérité (sinon dans le rituel, au moins à l'extérieur des églises), choisit les Italiens pour prendre ses distances. Il faudrait connaître l'opinion des Italiens pour savoir si le cercle se referme⁷.
- 4) L'usage n'est pas pratiqué le 31 décembre au cimetière communal.
- 5) Cet usage n'a été pratiqué à aucun moment au cimetière juif de La Chaux-de-Fonds.

Nous émettrons également plusieurs hypothèses :

- 1) Il semble que nous nous situions sur une frontière dans la pratique de cet usage. D'après un jardinier, l'usage s'est développé depuis 1940; au-

⁶ En pensant au sens que peut prendre *spectare*, intransitif: *spectantibus omnibus* (sous les regards de tous). Chacun définissant l'Autre (et s'en démarquant) par son extraversion dans les rituels, le catholique suisse n'a pas d'autre ressource que d'aller la chercher en Italie et de se rallier ainsi à un mode protestant.

⁷ Un des catholiques romains était de nationalité italienne mais le fait qu'il soit incinéré en Suisse fait perdre à l'information de sa pertinence.

jourd'hui, nous estimons entre 500 et 1500 le nombre des tombes décorées pour l'ensemble du cimetière; comparé aux 12000 sépultures, ce chiffre reste modeste. L'informatrice jurassienne situe l'apparition de cet usage entre sa prime enfance et la fin de son adolescence dans la région de Courfaivre. D'où un établissement de l'usage dans les années 1930–1935 et, à notre avis, sur un large front couvrant une grande partie du Jura bernois et du Jura neuchâtelois. Ne nous étant pas rendu dans les villages environnant La Chaux-de-Fonds, nous ne pouvons rien dire de plus précis sur cette région.

2) A voir la disposition des décorations et la répartition des tombes porteuses de bougies, nous pensons à une contagion de l'usage. Il nous semble en effet que certaines personnes imitent manifestement les tombes voisines⁸. Une étude diachronique à partir du relevé nominatif (cf. note 3) devrait permettre une vérification aisée.

Au point où nous sommes arrivé, il semble que le premier travail serait de déterminer l'aire géographique exacte d'extension de cet usage dans notre région, de voir si nous trouvons des exemples de l'autre côté de la frontière politique, en France. Il faudrait étudier la manière dont il évolue, en particulier sur les limites d'extension maximum de cette aire.

Malgré tout, un problème reste posé: il semble que dans un laps de temps relativement court, l'usage ait conquis un territoire relativement vaste. Pourquoi? Quelle est la raison de ce succès? Est-ce à cause de la dynamique propre d'un usage et de sa contagion dans un nouveau type de rapports entre vivants et morts que nous-même assimilons aux rapports entre vivants (cf. notes 6 et 8)? Est-ce à cause de sa fonctionnalité dans ces rapports de plus en plus courts, de tombes vite désertées? Seule l'enquête directe chez des pratiquants nous fera découvrir la symbolique d'un tel usage.

⁸ Cet aspect serait une conséquence (entre autres – cf. note 6) de ce que nous entendons par «spectaculaire», immédiatement appréhendable.

Questionnaire du professeur H. Trümpy dans sa traduction par le professeur P. Centlivres (original en langue allemande paru dans *Schweizer Volkskunde*, 59 (1969) 4; 62 (1972) 103; 66 (1976) 69; en langue italienne FS 58-59 (1968-69) 27.

- 1) Où avez-vous observé cet usage? (localité; pour les villes: nom du cimetière)
- 2) Jour et année?
- 3) Quand cet usage s'est-il établi dans la localité en question?
- 4) N'est-il pratiqué que par quelques familles ou est-il très répandu?
- 5) Y a-t-il des différences par confessions?
- 6) Participation éventuelle du pasteur, du curé?
- 7) L'usage se limite-t-il aux tombes d'enfants?
- 8) Quelles formes avez-vous pu observer? (bougies seules, bougies sur des branches, couronnes d'Advent, petits arbres)
- 9) Illumine-t-on un arbre commun («pour tous») dans le cimetière?
- 10) Est-ce que l'administration du cimetière tient compte de l'usage pour les heures d'ouverture?
- 11) Combien de temps les bougies restent-elles allumées sur les tombes?
- 12) Que pense-t-on en général de ce nouvel usage?
- 13) Qu'en pense le pasteur ou le curé?
- 14) Qu'en pensez-vous? Et qu'en pense votre informateur?
- 15) Connaissez-vous des usages semblables à l'occasion d'autres fêtes?
- 16) Autres observations?
- 17) Connaissez-vous des localités où l'usage n'est pas en vigueur? Est-il volontairement écarté? L'ignore-t-on?